

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 4 mai 2026, à 18 heures 30, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

5520, chemin de la Côte-Saint-Luc

Cette dérogation mineure permettrait de déroger au retrait d'une constructions hors toit, prescrit par l'article 21 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte contigu de 5 étages et 13 logements situé au 5520, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 17 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet